



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 19 mai 2021

Opération de destruction de charbonnière illégale à Dzoumogné

Le 11 mai 2021, la Direction Départementale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) avec l'appui de la Gendarmerie a procédé à la destruction aux environs de Dzoumogné, d'une charbonnière illégale d'un volume de 28 m³ dans le cadre du plan d'actions de la Mission Inter-service de l'eau et de la nature de Mayotte (MISEN 976).

La DAAF rappelle que la pratique du charbonnage est strictement réglementée et que les contrevenants à la réglementation s'exposent à des poursuites au titre du code forestier.

Des actions de surveillance sont régulièrement menées par les services de l'État. Elles visent à préserver l'environnement et à sanctionner toute action illégale constatée.

La sauvegarde de la forêt est un enjeu pour la préservation de la ressource en eau et la stabilité des sols.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976